



EXTRAIT du Registre des Décisions du Maire

N° 2023-60

OBJET : CESSION DE BIEN – CESSION D'UN VEHICULE MUNICIPAL DACIA LODGY IMMATICULE CR-469-TB DES SERVICES TECHNIQUES OBSOLETE ET REMPLACE (cession de biens mobiliers – 3.22)

-oOo-

Le Maire de la Ville d'ESBLY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°19/05-2020 du 24 mai 2020 complétée par la délibération 46/09-2020 du 28 septembre 2020 portant sur les délégations consenties par le Conseil municipal au Maire au terme de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT qu'il est opportun de vendre le véhicule DACIA LODGY immatriculé CR 469 TB ne servant plus aux services techniques municipaux principalement pour obsolescence et qui a été remplacé.

DECIDE

ARTICLE 1 : De vendre en l'état et sans réserve au garage CCM Automobile sise 6 rue du 27 août 1944 - RN 34- 77450 MONTRY (Siret 441791415 00017), le véhicule DACIA LODGY immatriculé CR 469 TB mis en circulation le 14 mars 2013 pour un montant de 2 000 €.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur de la ville d'Esbly sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Esbly, le 19 octobre 2023.

Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du
présent acte, compte-tenu de sa transmission
en Sous-Préfecture le : **23 OCT. 2023**
de l'affichage le :
A Esbly, le **23 OCT. 2023**



Le Maire

Ghislain DELVAUX

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.